



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 16 juin 2014 indiquant que M^{me} Harriet Cross a été nommée représentante suppléante du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

